

LES GESTES BARRIÈRES de la pratique du golf / COVID-19 à l'attention des clubs (1/2)

ffgolf®

2 JUIN 2020

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la ffgolf a défini des gestes barrières propres à la pratique de sa discipline. Ces gestes s'ajoutent à ceux recommandés par les Pouvoirs Publics et le Haut Conseil de Santé Publique ainsi que le Protocole sanitaire officiel des bars, cafés, hôtels et restaurants. Il appartient à chaque golf de mettre en place ces mesures complémentaires exceptionnelles et de s'assurer de leur respect afin de protéger leurs clients et leur personnel. Pour les accompagner des exemples de fiches métiers ont été élaborés par les acteurs de la filière golf.



DISTANCIATION ET GESTES BARRIÈRES

Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières s'applique en toute circonstance dans l'enceinte du club :

- **Zones intérieures des clubs:** accueil, club house, vestiaires, restaurant, terrasses, caddy master...
- **Zones extérieures et de de jeu:** parking, practice, putting et chipping green, parcours...



MASQUE

Dans toutes les zones intérieures du club, le port du masque est obligatoire pour le personnel et les joueurs qui circulent.



REGROUPEMENT

En toute zone, les flux de clients restent organisés et contrôlés sous la responsabilité du club.

Club



ZONES INTÉRIEURES

Accueil et le Proshop sont ouverts. Un accueil physique peut être organisé à condition de respecter les gestes barrières et la distanciation, tant vis-à-vis du personnel que des joueurs, par la mise en place de moyens efficaces comme par exemple, un écran en plexiglass, un marquage au sol...

Les vestiaires sont accessibles, dans la limite de 10 personnes simultanément, avec sens de circulation, en condamnant les sèche-cheveux. La condamnation de certaines facilités peut être nécessaire afin de respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières.

Les zones intérieures doivent être nettoyées et désinfectées à plusieurs reprises au cours de la journée avec une attention particulière apportée aux poignées de portes ainsi qu'aux sanitaires. Pour les sanitaires et dans la mesure du possible, ceux-ci ne devront pas être communs aux joueurs et au personnel.



INFORMATION AUX JOUEURS

Le personnel du club rappelle aux joueurs les gestes barrières et le règlement intérieur exceptionnel liés au Covid-19.

Les gestes barrières et le règlement exceptionnel de circonstance doivent être affichés aux différents lieux de passage des joueurs : parking, accueil, caddy master, practice et au départ des trou n°1, 10 et à l'arrivée du trou n°18. Un kit de communication relatif aux gestes barrières de la pratique du golf comportant notamment une affiche joueurs est mis à la disposition des clubs par la ffgolf.



RÉSERVATION FORTEMENT RECOMMANDÉE POUR ACCÉDER AU PARCOURS

Les joueurs sont invités à réserver leur heure de départ pour le parcours ainsi que les prestations d'enseignement en amont de leur venue au golf.



PROGRAMMATION DES PARTIES

Les intervalles de départ mis en place par le club permettent d'éviter les interactions entre les joueurs sur le parcours. La programmation doit permettre de toujours respecter une distanciation de 2 m entre chaque joueur dans chaque partie et sur chaque trou.



RESTAURATION

Les club house, terrasses et les restaurants sont ouverts en application de la couleur verte ou orange des départements, des mesures sanitaires définies par le Gouvernement, dans le respect du Protocole sanitaire Covid-19 et des fiches métiers des Industries de l'Hôtellerie et de la restauration, de la distanciation et des gestes barrières entre les clients et vis-à-vis du personnel. À l'intérieur du Club house : pas de consommation debout au bar, 10 personnes maximum par table et espace de 1 m entre les tables. La vente à emporter est autorisée.

Enseignement



COURS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Les enseignants peuvent assurer des prestations d'enseignement individuel, ou collectif dans la limite de 9 élèves par enseignant. Des mesures spéciales d'accueil des enfants dans le cadre des directives du Gouvernement, du Maire ou du Préfet, pourront être mises en place pour favoriser l'accueil des publics jeunes dans le cadre scolaire ou extra-scolaire.



DISTANCIATION

Les enseignants portent un masque ou une visière si nécessaire. Il ne doit y avoir aucun contact physique entre un enseignant et ses élèves. Le principe de 2 mètres de distanciation est respecté à tout moment. Les enseignants peuvent enseigner sur le parcours dans le respect des distances de sécurité.

LES GESTES BARRIÈRES de la pratique du golf / COVID-19 à l'attention des clubs (2/2)

ffgolf®

2 JUIN 2020

Parcours



CADDY MASTER, VOITURETTES ET CHARIOTS

La zone caddy master est accessible, dans le respect des principes de distanciation physique et de 10 personnes. Sont autorisées **sous réserve de désinfection par le club** avant et après chaque utilisation :

- Les **voiturettes de manière individuelle** ou collective uniquement pour les personnes d'un même foyer ou arrivées dans le même véhicule.
- La **location de chariots**.



TROU N°1, TROU N°10 & TROU N°18

Du **gel hydroalcoolique** est mis à la disposition des joueurs par le club.

Les gestes barrières et le règlement exceptionnel liés au Covid-19 doivent **être affichés**.

Au départ du trou n°1, la présence d'un **starter est recommandée pour gérer les départs** et rappeler aux joueurs les gestes barrières ainsi que le règlement exceptionnel liés au Covid-19.



DISTANCIATION AU COURS DES PARTIES

Les joueurs doivent rester éloignés les uns des autres en respectant une distanciation minimum de **2 mètres** entre chaque joueur.



MATÉRIEL ET NETTOYAGE

Chaque joueur utilise **exclusivement son matériel personnel** (balles, clubs...). Aucun échange de matériel entre les joueurs n'est permis. Vecteurs potentiels de transmission du virus entre les joueurs, **les dispositifs à air comprimé de nettoyage des chaussures sont neutralisés**.



RÂTEAUX, PIQUETS ET ACCESSOIRES

Les râteaux sont enlevés des bunkers. Les joueurs ont **interdiction de toucher les piquets** délimitant le parcours et les zones à pénalités. Les lave-balles et les bancs sont neutralisés.



DRAPEAUX

Toute manipulation de drapeau est interdite, **les bogeys/trous sont relevés** ou sont équipés d'un système de relevage de la balle **sans contact**.



CARTES DE SCORES

L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est **pas autorisé**.

Entretien des parcours



PLANNINGS ET ORGANISATION DE L'ENTRETIEN DES PARCOURS

Les plannings sont aménagés afin qu'aucun jardinier ne croise de joueur pendant son travail **sauf respect des règles de distanciation**. Le golf met en place une organisation qui garantit **toutes les mesures de sécurité pour les jardiniers** sur la base des fiches métiers élaborées par la filière golf.

Practice et zones d'entraînement



ACCÈS

Sur décision du club, le **practice et les zones d'entraînement sont ouverts**. Ils sont accessibles librement pour :

- la **pratique des joueurs** ayant réservé un départ sur le parcours.
- l'**entraînement individuel**.
- l'**enseignement individuel ou collectif** dans la limite de 9 élèves par enseignant,
- l'**accueil des enfants en réponse aux directives du Gouvernement, du Préfet ou du Maire** pour favoriser l'accueil des publics jeunes dans le cadre scolaire ou extra-scolaire, sous réserve que les mesures ci-après de prévention puissent être mises en œuvre.



EMPLACEMENTS D'ENTRAÎNEMENT

Les emplacements sont espacés pour respecter une distanciation **minimum de 2 mètres entre chaque joueur**.



SEAUX DE BALLES

Les seaux de balles sont accessibles exclusivement avec des **cartes individuelles prépayées** ou avec des **jetons désinfectés** achetés auprès de l'accueil. Les joueurs respectent **les règles édictées par le club** pour rapporter leurs seaux de balles vides afin qu'ils soient désinfectés après usage.

Avertissements



Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.

Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.

Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde. Ces recommandations ont été validées par le **Bureau de la Commission Médicale Fédérale** dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicable, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicables et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles). Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.

Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français.